

L'HIRONDELLE DE FENÊTRE

Oiseau de l'année 2017 dans le Grand Est

Protégeons nos hirondelles



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
GRAND EST

DES OISEAUX SYMBOLIQUES... Les hirondelles sont les messagères du printemps et leur présence près de nos habitations porterait bonheur... La plupart des gens des campagnes respectent d'ailleurs les nids, parfois même ceux installés dans la chambre à coucher (cas de l'Hirondelle rustique) !

RÔLE DANS LA NATURE... Les hirondelles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes en participant à la régulation des populations d'insectes. Elles capturent notamment un grand nombre de moustiques durant l'été !

PATRIMOINE NATUREL FRAGILE... Les populations d'oiseaux subissent constamment de multiples « agressions ». Les hirondelles ne sont pas épargnées par la modernisation de l'agriculture, la transformation des milieux naturels, l'appauvrissement de nombreux secteurs... Protégeons donc ces oiseaux qui nichent près de nous et de nos habitations.



LÉGISLATION... Comme le prévoit l'article R. 211-1 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (code rural), la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire est fixée par l'arrêté du 17 avril 1981. L'article premier de cet arrêté précise : « Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps, (...), la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des oiseaux d'espèces non domestiques suivantes (...): (...) Hirundinidés. Toutes les espèces d'hirondelles (Hirundinidae sp.) ».

QUE FAIRE SI...

Les déjections salissent les façades, les trottoirs ou les appuis de fenêtre ? Les déjections des jeunes Hirondelles de fenêtre nichant sous les balcons ou la toiture peuvent parfois souiller les façades, le trottoir ou les appuis de fenêtre. Trop souvent, des propriétaires mal informés recourent à une solution radicale consistant à détruire les nids et les couvées, malgré le statut de protection inconditionnelle dont jouit cet oiseau. Afin d'éviter cette solution extrême, la LPO propose une alternative écologique : il suffit de placer une planchette sous le nid (sans déranger celui-ci) de telle sorte que les déjections soient récupérées automatiquement. Le placement de ce système de récupération des déjections est pratique et aisé : dans le mur de la façade, on visse des crampons auxquels on fixera une planchette au moyen d'oeillets métalliques. Ce système se place dès que les couples d'hirondelles ont pris possession d'un ancien nid. Pas avant, sinon on risque de voir les oiseaux construire un nouveau nid... en dessous de la planchette, ce qui nous ramène à la case de départ. Le démontage s'effectue facilement dès que les hirondelles ont entamé leur migration. Après le nettoyage de la planchette, celle-ci est conservée au sec, prête à un nouvel emploi, la bonne saison revenue. Mais attention : afin de faire son office de récupération des déjections, cette planchette doit être fixée au moins à 40 centimètres en dessous du nid !

Un nid se décroche du mur avec des jeunes ? Les jeunes doivent être replacés le plus vite possible dans un nid artificiel à l'endroit où était l'ancien nid.

Des colonies d'hirondelles sont menacées par un ravalement ? Essayer de repousser les travaux jusqu'à l'envol des jeunes en sensibilisant l'exploitant ou le gérant (législation à l'appui) et prévenir la LPO Alsace.

Un jeune est tombé du nid ? S'il n'est pas blessé, le remettre dans son nid. Sinon, contactez le [Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine](#) au 09 70 57 30 30

N'hésitez pas à copier et à distribuer cette fiche en cas de nécessité